

Le Lupertien



N°55
Septembre 2014



1^{er} février 2014 : Inauguration de la Salle des Fêtes



2 mars 2014 : de retour dans notre salle pour le repas des Aînés, animé par Boris et Stéphane, les Frères de loin

Ci-dessus, souvenir de 2008

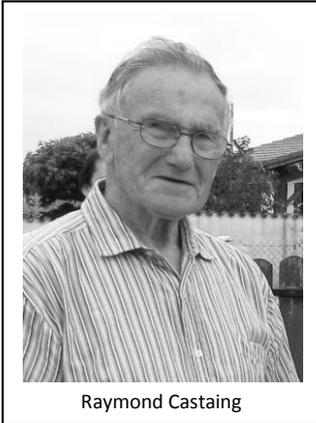


22 mars 2014 : soirée chant choral organisée par l'école de musique de la Communauté de Communes



20 avril 2014 : la chasse aux oeufs de Pâques

Chers concitoyens, chers amis,



Raymond Castaing

Une pensée tout d'abord pour Lucienne Garbay qui nous a quittés en début d'année. Elle s'était particulièrement impliquée dans l'évolution des conditions de vie et de travail des femmes dans l'agriculture.

Son frère, Raymond Castaing, l'a suivie deux mois plus tard. Conseiller municipal depuis mai 1945, maire de mars 1971 à juin 1995, il a vraiment marqué Saint Loubert de son empreinte et l'a fait évoluer. C'est à son époque par exemple que le centre d'essai de l'Institut National de Vulgarisation pour les Fruits, Légumes et Champignons a été créé, son petit hangar original étant l'embyon de notre actuelle Salle des Fêtes.

Il avait gardé intact son intérêt pour Saint Loubert et participait volontiers à nos manifestations, comme nous le voyons sur les photos ci-contre.

Passionné d'histoire, il a écrit plusieurs études concernant Saint Loubert et ses environs : 100 ans de Saint Loubert, le Beuve et ses moulins, les moulins à nef, les surnoms...

Vous pouvez retrouver ces textes sur le site de nos amis de St Pierre d'Aurillac, In Vidéo Veritas : <http://www.invideoveritas.com>. Espérons qu'ils pourront bientôt mettre en ligne les vidéos qu'ils avaient réalisées avec Lucienne et Raymond, comme ils l'ont fait pour Henri Darteyre.

Une pensée également pour Christian Malivert, l'ami de Maryse Colle, un Lupertien de cœur car il aimait beaucoup participer à toutes nos manifestations.

En mai ont eu lieu les élections municipales. Remercions tout d'abord les membres de l'ancienne équipe qui ne se sont pas représentés. Ils ont donné beaucoup de temps et d'énergie, et certains depuis très longtemps, pour assurer la bonne marche du village et ils ont à leur actif des réalisations dont ils peuvent être fiers, comme la rénovation de l'ancien gîte et surtout celle de la Salle des Fêtes. Encore merci à eux.

La maïade (ou plantation d'arbres décorés au mois de mai) a plusieurs origines : rites de la fécondité, hommage des jeunes gens aux jeunes filles (pléonasme ?), c'est devenu dans certaines régions, depuis la révolution, un hommage de la population aux élus qu'elle vient de choisir. La nouvelle équipe a décidé de maintenir la maïade sous sa forme traditionnelle locale, en invitant l'ensemble de la population à la plantation du pin chez chaque conseiller, au son des musiciens, et au repas festif du soir, en étant suffisamment nourri et abreuvé dans la journée pour atteindre cette ultime étape. De l'avis général ce fut une réussite, et le soleil a été de la partie. Un grand merci à tous ceux qui se sont investis dans le succès de cette journée : les membres du conseil et leur famille, bien sûr, mais aussi tous ceux qui ont participé aux décorations, à l'abattage des pins, à la cuisine, au service, au nettoyage... Je pense à d'anciens conseillers, à des amis, à Françoise et Francis, les employés communaux qui ont aidé bénévolement, aux musiciens Gilles, Khang, Olivier, rejoints par Christophe, Christian et un autre Olivier, à Paul et Océane pour le géant cracheur de feu, à Jean-François pour la cuisine.

Rappelons qu'à Saint Loubert la totalité des dépenses est prise en charge par les conseillers municipaux et que cela ne coûte donc rien au budget communal.

La nouvelle équipe municipale n'a pas chômé, car les réunions diverses se sont multipliées : élections des nouvelles équipes dirigeantes dans les syndicats intercommunaux et à la Communauté de Communes et mise en place des nouvelles commissions de la CdC. Ces commissions ont un programme chargé avec la fusion des trois anciennes CdC de Langon, Villandraut et Saint Symphorien pour former la Communauté de Communes du Sud Gironde. Il s'agit de savoir, pour chacune des compétences facultatives ou optionnelles des anciennes CdC, si elles seront restituées aux communes ou étendues à l'ensemble de la CdC nouvelle, dans un délai assez court, car dans une CdC une compétence doit s'appliquer sur tout le territoire.

Les travaux sur les barrages du Carpe sont maintenant terminés (voir le mot de Pierre Jolles et les photos). Vous verrez que sur le barrage du bas, qui a été étanchéisé et rehaussé pour être en règle avec les normes de sécurité, un décrochement a été laissé au niveau de l'ancien sommet pour ne pas éloigner les pêcheurs du plan d'eau. Tous ces travaux ont été pris en charge par la Communauté de Communes, qu'elle en soit remerciée.

D'ici la fin de l'année, la voirie sera une priorité : nous allons faire curer certains fossés, et nous occuper de la route du bas, qui est presque impraticable. C'est devenu une vélo route, dont la signalisation et certains aménagements sont pris en charge par la CdC, mais dont la voirie reste à la charge des communes. Cette route a beaucoup souffert depuis un an, à cause des inondations, mais aussi parce que la barrière était restée ouverte pendant les travaux de TIGF et que la circulation

avait repris. L'employé communal bouchait bien les trous tous les ans avec de l'enrobé à froid, mais ces réparations ne tenaient pas longtemps.

Pour limiter encore plus la circulation, la CdC va installer une deuxième barrière (ou une borne) entre le château des Jaubertes et la descente de St Pardon de Conques. Les agriculteurs pourront ainsi se rendre aux maïs depuis St Pardon ou St Loubert et nous aurons toujours accès au Carpe, mais la circulation de transit sera coupée. Nous procéderons alors à des réparations plus durables.

Nous allons étudier également la circulation dans Saint Loubert, pour limiter efficacement la vitesse et protéger ainsi les enfants qui ont le droit de pouvoir faire du vélo sans risques sur les petites routes de notre commune. Nous réfléchirons également à l'aménagement des abords de la salle. Dans un contexte économique très difficile, marqué pour les communes par la baisse des dotations de l'état, nous vous informerons de ce que nous pourrions envisager.

Le Conseil Général nous propose de participer à l'opération MAC Eau qui permet d'équiper gratuitement les foyers qui le désirent d'un kit économiseur d'eau. La seule contrainte sera de présenter votre facture d'eau pour voir si cette mesure est vraiment efficace pour diminuer la consommation. Vous aurez plus de détails prochainement.

Je laisse maintenant la place aux différentes associations qui animent et font vivre Saint Loubert. Prêtez une attention particulière au mot de l'association pour la sauvegarde et la restauration de l'église qui tiendra bientôt une réunion publique ouverte à tous : il est important de se regrouper pour sauvegarder notre patrimoine commun, et les associations peuvent parfois prétendre à des subventions auxquelles n'ont pas accès les communes.

Une nouveauté dans ce numéro : une petite présentation de quatre familles nouvellement installées à Saint Loubert. La commission communication souhaite poursuivre cette démarche avec les familles qui le souhaitent, les nouvelles comme les anciennes de la commune, pour faciliter les échanges et la communication entre les gens.

Merci de votre confiance renouvelée

Avec toute mon amitié

Pierre DIENER

PS : mille excuses pour la parution tardive de cette grosse édition du Lupertien

LE MOT DU REPRÉSENTANT DE LA PHRYGANE LANGONNAISE.

27 juin 2014

Le Carpe

Les réparations des fuites ont commencé avec l'entreprise ABBADIE de Sadirac après accord de la Communauté de Communes et étude des travaux à Bordeaux.

Au dernier bassin, après reprise en profondeur sous le barrage/poids et fondations importantes, relevées par un mur ancré sur le barrage : ça paraît être du bon travail.

En ce qui concerne l'étang, une saignée au centre de la digue va être effectuée à 2 m de profondeur environ et 30 à 40 cm de largeur sur toute la longueur. Elle sera remplie de béton, ce qui paraît aussi être la bonne solution pour contrer de nouvelles percées dans la digue.

Une remontée bétonnée en continuité, au-dessus de la digue actuelle de 50 cm environ et recouverte de terre avec un appenti de chaque côté. Ceci d'après les études pourrait arrêter une crue exceptionnelle ?

Nous n'avons jamais vu le ruisseau monter à plus de 20 cm dans le déversoir qui en avalerait dix fois plus.

Cette rehausse de 50 cm nous inquiète pour trois raisons :

- Fort appenti jusqu'au niveau de l'eau avec difficultés pour les pêcheurs.
- Difficultés aussi pour l'entretien avec les tracteurs vu les pentes.
- L'esthétique, faisant apparaître l'étang plus bas que son niveau.

Nous remercions toutefois la CdC d'avoir accepté de mettre en route ces travaux afin de perpétuer l'agrément de ce site.

Pierre JOLLES

LE MOT DU COMITÉ DES FÊTES

Lupertiens, Lupertiennes !!!

En tant que nouvelle présidente du comité des fêtes, je remercie Christopher de m'avoir cédé sa place pour aller vaquer à d'autres occupations dans le village. Je tiens aussi à remercier toute l'équipe du comité des fêtes pour son engouement, sa joie et sa motivation pour faire que notre association perdure années après années !

Je souhaite bienvenue à Jean-Michel, nouvel arrivant ; mais je tiens au nom de toute l'équipe à adresser quelques regrets à nos anciens, Jean-Louis et Christine qui nous ont un peu délaissés cette année pour raisons personnelles, mais vous le savez la porte est toujours grande ouverte ...

Merci aussi aux nouveaux habitants qui nous font le plaisir d'assister aux animations et nous poussent à continuer dans ce sens.

En ce début d'année a eu lieu l'assemblée générale ou un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Aurélie LATAPY

Vice président : Ludovic MARTIN

Trésorière : Carmen CLECH

Trésorier adjoint : Jean-Michel GUERIN

Secrétaire : Laurence SALON

Secrétaire adjointe : Florence ROBLES

Un petit bilan en milieu d'année s'impose :

- Pour la réouverture de la salle du Benquet nous avons choisi la « **soirée Karaoké** » pour notre animation de printemps ! Merci à Josette qui nous a encore une fois montré ses talents de cuisinière.
- Pour la 2^{ème} année de la chasse aux œufs, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux bouts de chou.
- Au mois de juin, le vide grenier qui a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie pour au final une belle journée ensoleillée et réussie. A l'année prochaine pour une 2^{ème} édition !

L'été est à peine fini que déjà nous nous préparons pour les festivités à venir !

Pour commencer rendez-vous **le dimanche 21 septembre pour le ramassage des noisettes** où nous vous attendons « en force » car nous le savons tous, les efforts engendrés et les bénéfices de cette journée sont destinés à une bonne cause : **NOS ENFANTS !**

Nous espérons aussi vous voir nombreux lors de **la soirée d'automne le samedi 11 octobre** qui cette année sera accompagnée par un concert des « **Caps Nègues** ».

Nous nous réunirons ensuite **le samedi 8 décembre lors d'une après-midi paquets cadeaux** pour embellir les allées de notre village, et ainsi préparer l'arrivée de notre cher Père-Noël qui comme tous les ans s'arrêtera à St Loubert, **le dimanche 16 décembre**, pour ravir nos chers Bambins le temps d'un moment convivial.

Lupertiens, Lupertiennes, l'équipe du comité se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée et vous dire à bientôt !!!!!

Aurélie LATAPY



LE MOT DE L'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION ET LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE SAINT LOUBERT

Cette association a été créée en 1998 avec le père Vignault, curé de Langon. Elle a fait son chemin, mais depuis 2007 environ elle est au point mort.

Le bureau était composé de :

- Raymond CASTAING, président
- Bernard LAGAHUZERE, trésorier
- Mauricette JOLLES, secrétaire

Nous aimerions qu'elle reprenne sa course, mais plus élargie, en rassemblant les habitants de Saint Loubert. Pour cela une assemblée générale sera organisée à la rentrée, en septembre ou octobre, pour voir les actions que nous pourrions entreprendre pour la restauration et la sauvegarde de notre église. Nous vous tiendrons informés de la date, en espérant vous retrouver nombreux.

Mauricette JOLLES



ILS VIVENT À SAINT LOUBERT

LA FAMILLE ARMAND GERAUD



Valérie GERAUD est comptable à Langon
Guillaume ARMAND est responsable d'exploitation à Samazan
Camille ARMAND a 3 ans, elle ira à l'école à Saint Pardon de Conques

Nous arrivons de Fargues de Langon , nous recherchons une maison entre Langon et Castillon de Castets et la maison de Saint Loubert correspondait à nos attentes.

Pour l'instant occupés aux travaux de la maison il nous manque du temps pour faire du vélo, de la randonnée dans les Pyrénées et des dégustations dans les châteaux viticoles.

Nous souhaitons remercier nos voisins et le comité des fêtes pour leur accueil convivial et un grand merci au maire et à la secrétaire de mairie pour leur aide précieuse ...

LA FAMILLE NOLISON



Ce sont les nouveaux locataires de Vincent Labrèze au 8 Couloumes. Ils s'appellent Véronique et Christopher Nolison. Ils ont une petite fille, Maïley qui a deux ans et demi et hébergent le frère de Véronique, Médéric qui a 14 ans.

Ils sont originaires de Guadeloupe et sont arrivés en métropole, à Nancy il y a 5 ans, pour faire leurs études.

Christopher est ambulancier et comme ils ont de la famille sur Bordeaux, il a cherché un emploi en Gironde, et a trouvé un CDI à La Réole.

Véronique, infirmière hospitalière, a demandé sa mutation sur Bordeaux et a obtenu un poste à Haut Lévêque, où elle travaille depuis mi-juillet.

Des amis à Langon les ont aidés à chercher un logement sur le secteur, moins cher que Bordeaux.

Ils apprécient le secteur et le calme de notre campagne.

Médéric rentre à Toulouse Lautrec en septembre et compte s'inscrire dans un club de foot. Véronique aimerait faire de la danse avec sa fille qui pour l'instant sera confiée à une assistante maternelle à partir de septembre.

Bienvenue à ces nouveaux habitants qui sont emplis de joie et de bonne humeur.

LA FAMILLE TOUTAIN



Isabelle Toutain, née le 07 novembre 1978, est assistante maternelle depuis cette année.

Yann Toutain, né le 01 Août 1977, est facteur depuis quatorze ans sur les communes de Langoiran et Capian.

Maele, née le 31 Mars 2005, est scolarisée à Langon et Lauryane, née le 02 Octobre 2011, à St Pardon de Conques.

Notre maison est située au 1, Carpe Sud. Nous arrivons d'une commune voisine, Savignac d'Auros. Nous aimons la nature, les balades au bord du canal, les chevaux pour Maele, le bricolage, la peinture sur toile, et le cyclisme sur route que Yann pratique en compétition (champion national Ufolep 2011).

LA FAMILLE HORRUT



Laetitia Horrut est assistante maternelle agréée depuis plus de huit ans.

Philippe Horrut est responsable d'agence

Leurs deux filles, Romane, 13 ans, et Clémence, 11 ans, sont scolarisées au collège de Pian sur Garonne.

Nous arrivons de Verdélais, et, depuis plusieurs années, nous cherchions un lieu paisible pour réaliser notre habitation. Nos chers voisins, Mr et Mme Monier, nous ont fait connaître la commune de Saint Loubert et nous ont vanté les atouts de celle-ci : la proximité de Langon, le joli cadre de vie, le dynamisme et le côté familial de ses habitants. Par ailleurs, nous avons réellement apprécié leur accueil chaleureux, notamment lors de la maïade.

EXTRAITS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 décembre 2013

L'an deux mille treize, le vingt-trois du mois de décembre, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Étaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Alain CLECH, Sylvie CAILLIEU.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Madame Christine LUSSAC est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2013*
- *Point saison irrigation 2013*
- *Délibération – Tarifs 2014*
- *Élagage des peupliers*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- *Questions diverses*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2013

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

POINT SAISON IRRIGATION 2013

Le Maire fait le point du budget à ce jour. Il en ressort que ce budget est fortement déficitaire du fait des nombreuses pannes constatées en 2013 (bornes défectueuses, variateur, fuites sur la partie ancienne du réseau...).

Il est tout de même tout à fait satisfait de la prestation du SIAEPA pour l'entretien du réseau, les multiples interventions effectuées cette année n'ont pas dépassé le forfait du contrat.

Ce budget annexe devra certainement être alimenté par le budget principal en 2014, ce qui posera quelques difficultés budgétaires et des incertitudes quant à la continuité de la gérance de ce service.

Le Maire rappelle la volonté du Conseil de conserver une identité agricole. Ces problèmes budgétaires seront laissés à l'appréciation du prochain Conseil Municipal.

Patrick LUFLADE rappelle que ces difficultés d'équilibre budgétaire avaient déjà été mises en évidence lors du précédent mandat.

2013-039 – TARIFS 2014

Le Maire présente les divers tarifs pratiqués en 2013 sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour une éventuelle révision pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2013 pour l'année 2014, à savoir :

1. Locations de la salle des fêtes :

- Personnes de la commune : 50,00 €
- Personnes hors communes : 300,00 €
- Associations communales : gratuit
- Associations hors commune : au cas par cas suivant le type d'association
- Location de la vaisselle : 20,00 €
- Caution location : 500,00 €
- Caution nettoyage : 200,00 €

2. Irrigation :

- Forfait particuliers superficie < 1 ha : 75,83 € H.T. soit 80,00 € TTC,
- Base de type professionnel : 33,86 € HT l'hectare soit 35,72 € TTC,
- Consommation base forfaitaire < 330 m³/ha : 42,90 € H.T. soit 45,26 € TTC,
- Consommation > 330 m³/ha : 0,13 € H.T./m³ soit 0,14 € TTC.

3. Concessions Cimetière communal :

- Concessions trentenaires : 20,00 € le m²
- Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m²
- Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.

ELAGAGE DES PEUPLIERS

Le Maire informe présente au Conseil Municipal le devis de la société CIME pour l'élagage de 12 peupliers et l'abattage d'un arbre mort à l'église. Il s'élève à la somme de 700,00 € HT.

Le devis est accepté à l'unanimité.

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC

- **Conseil communautaire** : Patrick LUFLADE présente les principaux points de l'ordre du jour de la réunion et notamment les avenants aux contrats d'assurances de la CdC suite à la fusion, les demandes de subventions auprès du Conseil Général pour la création d'un poste de catégorie B au sein des bibliothèques et auprès de l'État pour l'équipement numérique du siège de la CdC, présentation du rapport d'activité du SICTOM.
- **Réunion conjointe des bureaux des CdC du Pays de Langon, du Canton de Villandraut et du Pays Paroupian** : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal qu'à ce jour l'arrêté préfectoral relatif à la fusion n'a pas encore été signé. Cette réunion avait pour but de fixer l'ordre du jour du premier Conseil Communautaire du Sud Gironde (Détermination du nombre de vice-présidents, attributions du Président – délégations, indemnités de fonctions, détermination et composition des commissions, ...).
- **USSGETOM** : Pierre DIENER informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion sur la réduction et la gestion des déchets. Ce processus a été mis en application pour la mairie.
- **SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)** : Pierre DIENER fait part d'une proposition du SDEEG pour la mise en œuvre d'un groupement de commande sur l'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux logement T2 de Michotte** : le Maire présente le nouveau devis de CEMD pour la réalisation d'un conduit extérieur pour l'installation d'un poêle à bois par le locataire. Le devis s'élève à la somme de 923,15 € HT.
- **Drainage de la Voie n° 5 de Courdier** : le Maire présente le devis de l'entreprise Malandit pour la remise en état du drain écrasé sur une longueur de 4 mètres. Il s'élève à la somme de 765,44 € TTC. Suite à une rencontre en mairie avec l'entreprise de débardage, qui avait déposé le bois et la société SPIECAPAG qui effectue les travaux pour le compte de TIGF, il en est ressorti que c'est cette dernière qui prendra en charge la réfection du drain.
- **Panneaux de signalisation** : le Maire présente un devis pour l'acquisition de divers panneaux, à savoir : pour l'interdiction de rouler sur le bas-côté de la voie de Courdier (290,75 € TTC), pour signaler la chaussée déformée sur la route de bas (178,80 € TTC) et pose de panneaux stop avec pré signalisation (526,50 €).
- **Remerciements** : le Maire donne lecture de la lettre de remerciements pour le don du vieil ordinateur de la mairie.
- **Point travaux de la salle des fêtes** : le Maire informe que les problèmes de régulation du chauffage ont été solutionnés.
- **Inauguration de la salle des fêtes** : elle aura lieu le samedi 1^{er} février 2014 à 11 heures.
- **École de musique** : le Maire fait part d'une demande pour une soirée chant choral le 22 mars 2014 à la salle des fêtes.
- **Noisettes** : la coopération Unicoque a adressé la fiche synthèse de la récolte de noisettes qui leur a été livrée. 252 Kg de noisettes ont été acceptées. Le prix sera fixé début 2014.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un du mois de janvier, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Étaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Alain CLECH, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Jean-Louis DARTEYRE (a donné procuration à Pierre DIENER), Matthieu FAU-NOUGARET.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du 23 décembre 2013*
- *Vente récolte de noisettes 2013*
- *Organisation de l'inauguration de la salle des fêtes du 1^{er} février 2014*
- *Organisation du repas des Aînés du 2 mars 2014*
- *Travaux logements communaux*
- *Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC*
- *Questions diverses*

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 DECEMBRE 2013

Le procès-verbal de la réunion du 23 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2014-001 – VENTE RECOLTE DE NOISETTES 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la coopérative UNICOQUE de 47290 CANCON a proposé d'acheter la récolte de noisettes 2013 soit 226 kg pour la somme de 226,00 € auxquels seront soustraits les frais de séchage 54,01 € soit 171,99 € (cent soixante et onze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la coopérative UNICOQUE et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de la coopérative UNICOQUE.

ORGANISATION DE L'INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES DU 1^{ER} FEVRIER 2014

Le Maire présente les devis du Relais Bazadais et de la Gargouille à Frédouille pour le cocktail. Après discussion le devis du Relais Bazadais a été accepté à l'unanimité.

Le vin sera commandé aux producteurs locaux.

ORGANISATION DU REPAS DES AÎNES DU 2 MARS 2014

Le Maire présente les devis du Relais Bazadais et de la Gargouille à Frédouille. Après discussion, le Relais Bazadais a été accepté, le Conseil Municipal effectue le choix du menu.

➤ ***D2014-002 - REPAS DES AÎNES – PARTICIPATIONS 2014***

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas des Aînés est ouvert comme les années passées à tous les habitants de la commune moyennant le versement du prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le menu retenu s'élève à la somme de 25,00 € pour les adultes et 12,00 € pour les enfants, décide que les personnes de moins de 60 ans de la commune pourront participer au repas des Aînés moyennant le versement du prix du repas retenu.

TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

- ***Travaux logement T2 de Michotte*** : le Maire présente le devis de Monsieur Vincent COSSON, soit 1 190,00 € HT et le devis de CEMD, soit 923,15 € HT, pour la réalisation d'un conduit extérieur pour l'installation d'un poêle à bois. Le devis de CEMD est accepté à l'unanimité.
- ***Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone*** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour l'installation de détecteurs de fumée dans les logements communaux et de monoxyde de carbone dans l'église.

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente le courrier de Gilles SAVARY, député, et le courrier de Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale précisant notamment les moyens supplémentaires qui seront déployés sur notre Académie pour la rentrée 2014.
- ***Location salle des fêtes du 18 janvier 2014*** : Le Maire fait part des problèmes rencontrés lors de cette location, à savoir : chute du plafond suspendu d'un WC, impact sur une vitre de la porte d'entrée, peinture des murs salis par l'accrochage de décorations et problème de nettoyage. Le plâtrier a été convoqué, celui-ci refera le plafond à sa charge du fait de l'absence de fixations suffisantes. Le devis de remplacement du vitrage sera transmis à l'assurance du locataire. Le nettoyage sera effectué par l'employé communal et sera retenu sur la caution. Le peintre a été contacté pour la remise en état du mur.

- **Conteneurs de tri** : Marc LABADIE fait part du déplacement des conteneurs. L'USSGETOM prendra à sa charge la dalle béton et l'aménagement paysager.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de février, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Alain CLECH, Christine LUSSAC, Elsa BOUTOULLE.

Absents excusés : Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2014***
- ***Délibération – Compte Administratif 2013 – Budget principal***
- ***Délibération – Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget principal***
- ***Délibération – Compte Administratif 2013 – Budget Irrigation***
- ***Délibération – Affectation du résultat de fonctionnement 2013 – Budget Irrigation***
- ***Délibération – Comptes de Gestion des budgets principal et Irrigation***
- ***Bilan travaux salle des fêtes***
- ***Travaux bâtiments communaux***
- ***Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC***
- ***Questions diverses***

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir : la dissolution du syndicat de voirie de Castets – Saint Loubert. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2014

Le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-003 – DISSOLUTION DU SYNDICAT DE VOIRIE DE CASTETS-SAINT-LOUBERT

Monsieur le Maire fait part de la séance du Conseil Syndical en date du 11 Février 2014 au cours duquel ont été définies les modalités de dissolution du Syndicat de Voirie Castets-Saint-Loubert, conformément au courrier de Monsieur le Préfet en date du 14 Février 2013, et précise que cette dissolution est consentie mutuellement par les Conseils Municipaux conformément aux dispositions de l'article L 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il explique également qu'il convenait de définir les modalités de liquidation du Syndicat, en particulier :

- Sur la liquidation des biens meubles, immeubles, solde de l'encours de dette.
- Sur la répartition de l'actif et du passif figurant sur le dernier Compte Administratif.
- Sur le devenir des contrats.
- Sur la répartition du personnel.
- Sur la dévolution des archives.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de dissolution qui ont été fixées par le Comité Syndical lors de sa séance du 11 Février 2014.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 11 février 2014 et entendu l'exposé qui précède :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la dissolution du Syndicat consentie mutuellement par les communes de Castets-en-Dorthe et Saint-Loubert au 1^{er} janvier 2014 et décide d'entériner les modalités de dissolution du Syndicat de Voirie Castets-Saint-Loubert comme suit :

- Les matériels appartenant au Syndicat sont réformés et ne donneront lieu à aucune contrepartie financière pour les deux communes.
- Les matériels du Syndicat précisés ci-après sont sortis de l'actif pour leur valeur nette comptable comme suit :
- Un tracteur acquis en 1999 (valeur d'achat 17.466,08 €) répertorié à l'inventaire sous le numéro 3 – Article 21571.

- Une faucardeuse-débroussailleuse acquise en 2004 (valeur d'achat 19.255,60 €) répertoriée à l'inventaire sous le numéro 4 – Article 21578.
- Monsieur le Président du Syndicat est autorisé à rédiger et à signer le certificat administratif correspondant pour sortie de l'inventaire comptable et physique des matériels susmentionnés, écritures passées par les services de la Trésorerie de Langon-Saint-Macaire.
- Le Syndicat ne dispose d'aucun immeuble et n'a aucun encours de dette au 31 Décembre 2013.
- L'actif résultant du dernier compte administratif valant compte de clôture est affecté à la commune de SAINT-LOUBERT, à savoir l'excédent de fonctionnement d'un montant de 8,01 €.
- Le Syndicat n'a aucun contrat en cours.
- Le Syndicat n'a plus de personnel à la date du 31 Décembre 2013.
- La dévolution des archives est confiée à la Mairie de CASTETS-EN-DORTHE, siège d'origine du Syndicat.
- Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents résultant de la présente délibération ayant trait à la dissolution du Syndicat de Voirie Castets-saint-Loubert et aux modalités de liquidation en résultant.

2014-004 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2013 du Budget Principal, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 27 808,06 € et un déficit d'investissement de 63 757,26 €, est adopté à l'unanimité.

2014-005 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL.

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 27 808,06 €
- Résultat reporté	:	+ 54 302,21 €
- Résultat de clôture	:	+ 82 110,27 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	- 63 757,26 €
- Résultat reporté	:	- 30 975,92 €
- Résultat cumulé	:	- 94 733,18 €
- Reste à réaliser Dépenses	:	3 500,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:	75 804,00 €
- Solde des RAR	:	+ 72 304,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En recettes d'investissement au compte 1068	:	22 429,18 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	59 681,09 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	59 681,09 €
- Section d'investissement :		
- Dépenses 001 : Solde d'investissement reporté	:	94 733,18 €
- Recettes 1068 : Réserves	:	22 429,18 €

2014-006 – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET IRRIGATION

Le compte administratif 2013 du Budget Irrigation, laissant apparaître un déficit de fonctionnement de 16 183,33 € et un déficit d'investissement de 1 401,87 €, est adopté à l'unanimité.

2014-007 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET IRRIGATION.

En application de l'instruction budgétaire M 14, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 et des résultats antérieurs non affectés ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	- 16 183,33 €
- Résultat reporté	:	+ 22 227,67 €
- Résultat de clôture	:	+ 6 044,34 €

*** Besoin de financement en investissement :**

- Résultat de l'exercice	:	-	1 401,87 €	
- Résultat reporté	:	+	14 450,10 €	
- Résultat cumulé	:	+	13 048,23 €	
- Reste à réaliser Dépenses	:			0,00 €
- Reste à réaliser Recettes	:		0,00 €	
- Solde des RAR	:		0,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement en excédent reporté à la section de fonctionnement : 6 044,34 €.

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :			
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:		6 044,34 €
- Section d'investissement :			
- R001 excédent d'investissement reporté	:		13 048,23 €

2014-008 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET IRRIGATION.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **Travaux salle des fêtes** : le Maire présente l'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses relatives à la réhabilitation et la mise aux normes de la salle des fêtes, il s'élève à la somme de 247.767,10 € HT. Il rappelle le montant prévisionnel qui avait été prévu par le CAUE en 2009, à savoir : 240.981,42 €. Il précise que la réalisation communale comprend diverses dépenses : comme les bureaux d'études, l'élaboration des plans..., soit la somme de 16.505,92 € HT qui n'était pas prévue dans l'estimation du CAUE. Si ces dépenses sont exclues, il a été réalisé 231.261,18 € HT contre 240.981,42 € prévu par le CAUE.
- **Location salle des fêtes du 18 janvier 2014** : Le Maire informe le Conseil Municipal que le litige a été réglé. Le remplacement du vitrage a été réglé par l'assurance du locataire et le nettoyage réalisé par l'employé communal a été retenu sur la caution.
- **Travaux logement communal de Michotte (T2)** : L'installation des tuyaux d'évacuation des fumées sera faite prochainement.
- **Détecteurs de fumées logements communaux** : Le Maire présente les propositions de prix reçues en mairie. Cet équipement est laissé à l'appréciation du prochain conseil municipal.
- **SDEEG - Recensement programme FACE 2014** : Le Maire présente les travaux proposés, à savoir :
 - Sécurisation du poste Bernet : 5 873,00 €
 - RBT poste du Bourg : 6 210,68 €
 - Sécurisation poste Berderis : 3 621,80 €
 - Sécurisation poste Le Carpe : 5 647,88 €

La priorité est donnée au poste du Bourg, mais la décision définitive est laissée à l'appréciation du prochain conseil municipal.

- **Projet de travaux ERDF** : Le Maire présente le projet de travaux sur le réseau moyenne tension.

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC

- **SISS** : Patrick LUFLADE fait le compte-rendu de la dernière réunion.
- **Communauté de communes du Sud Gironde** : Pierre DIENER fait part des difficultés d'harmonisation des compétences entre les trois anciennes CdC.

QUESTIONS DIVERSES

- **Tour cycliste de la CdC du Sud Gironde** : il aura lieu le samedi 8 mars prochain. Le Maire fait part de l'itinéraire emprunté et de l'heure de passage à Saint-Loubert.
- **Le Carpe** : Le Maire fait le compte-rendu de la réunion du 25 février dernier avec le technicien de la CdC du Sud Gironde. L'appel d'offre a été effectué. Il rappelle les travaux qui vont être réalisés et présente les plans.
- **Vaisselle salle des fêtes** : Madame Josette BOUGES propose de vendre sa vaisselle à la commune, à savoir des assiettes plates, creuses, à dessert et des couverts pour 100 personnes. Le Conseil Municipal est intéressé, Madame Elsa BOUTOULLE est chargée de la contacter pour discuter du prix de vente.
- **Garde d'enfants** : Marc LABADIE soulève le problème que rencontrent certaines assistantes maternelles sur le secteur, en effet, récemment un enfant a été retiré de chez l'une d'entre elles pour être placé en crèche.
- Elsa BOUTOULLE signale qu'un chêne en bordure de la VC n° 5 de Courdier penche dangereusement sur la voie publique. Le Maire contactera le propriétaire

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, à vingt et une heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Loubert.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DA ROS Isabelle,
- DIENER Pierre,
- FERBOS Myriam,
- GARBAY Arnaud,
- GUERIN Carole,
- JOLLES Karine,
- LABADIE Marc,
- LATAPY Christopher,
- MANO Richard,
- MATHAT Bertrand,
- MONIER Frédérique.

1. Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Pierre DIENER, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Arnaud GARBAY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

2. Election du maire :

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Myriam FERBOS et Karine JOLLES.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	:	01
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	:	10
e. Majorité absolue	:	06

Monsieur Pierre DIENER a obtenu 9 voix, Monsieur Marc LABADIE a obtenu 1 voix.
Monsieur Pierre DIENER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de trois adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Madame Karine JOLLES propose qu'un poste de 3^{ème} adjoint soit créé.

Après discussion, le conseil municipal a décidé de maintenir à deux le nombre des adjoints au maire de la commune à 7 voix pour (Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT) et 4 voix contre (Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS).

3.1. Election du premier adjoint

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	:	01
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	:	10
e. Majorité absolue	:	06

Monsieur Marc LABADIE a obtenu 10 voix.

Monsieur Marc LABADIE a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième adjoint

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	:	03
d. Nombre de suffrages exprimés [b-c]	:	08
e. Majorité absolue	:	06

Monsieur Arnaud GARBAY a obtenu 8 voix.

Monsieur Arnaud GARBAY a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

4. Observations et réclamations :

Néant.

5. Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-huit mars deux mille quatorze à vingt-et-une heure vingt minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

D2014-009 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite aux élections du Maire et des Adjoints, il convient de fixer le montant des indemnités de fonction. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de la façon suivante :

- Indemnité du Maire : conformément à l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : 17 % de l'indice 1015,
- Indemnité des Adjoints : conformément à l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales : 4,8 % de l'indice 1015. Ce taux pourra être révisé en 2015.

D2014-010 – RECRUTEMENT DES AGENTS OCCASIONNELS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2e alinéa ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

- de charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;

- la présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2e de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

D2014-011 – DELEGATION AU MAIRE POUR LA CONCLUSION DES CONTRATS DE LOCATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22, permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire une délégation relative à la conclusion des contrats de location des logements communaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire présente les diverses commissions communales existantes et les syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère.
- Une discussion s'engage sur les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal, à savoir les 18 et 25 avril prochains.



La Maïade

14 JUIN 2014

Les préparatifs



1^{ère} étape : chez Christopher et Bertrand, plantation des pins et petit-déjeuner sucré.



2^{ème} étape : chez Isabelle, Carole et Frédérique, plantation des pins et casse-crôte salé



3^{ème} étape : chez Richard et Marc, plantation des pins et l'apéritif devant l'église





4^{ème} étape : chez Arnaud, plantation du pin et repas de midi...euh...13h30



5^{ème} étape : Chez Myriam et Karine, plantation des pins et goûter



6^{ème} étape : chez Pierre, **plantation du pin et apéritif**



7^{ème} étape : à la Salle des Fêtes, **repas et musique jusqu'à la fin de la nuit**



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-huit du mois d'avril, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.
Monsieur Marc LABADIE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 28 mars 2014***
- ***Délibération – Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et autres organismes***
- ***Création et composition des commissions communales***
- ***Délibération – Demande d'adhésion de la commune de Castillon-de-Castets à la CdC du Sud Gironde***
- ***Délibération Révision du régime indemnitaire du personnel communal***
- ***Délibération – Attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires au receveur municipal***
- ***Délibération – Autorisation d'effectuer des poursuites amiables et contentieuses par le comptable de la Trésorerie de Langon – Saint Macaire***
- ***Compte-rendu des réunions***
- ***Questions et informations diverses***

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2014

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-012 – DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer des délégués au sein des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune.

- ***SMAHBB :***
GUERIN Carole LACAZE Michel
- ***SISS :***
MANO Richard GUERIN Carole
- ***SDEEG :***
MATHAT Bertrand
- ***SIAEPA :***
DIENER Pierre LABADIE Marc
- ***Défense :***
Titulaire : FERBOS Myriam Suppléante : JOLLES Karine
- ***AADP :***
Titulaire : JOLLES Karine Sup. FERBOS Myriam
- ***Sécurité routière :***
Titulaire : LATAPY Christopher Suppléant : MONIER Frédérique
- ***SCOT :***
Titulaire : MATHAT Bertrand Suppléant : DIENER Pierre
- ***CISPD :***
Titulaire : FERBOS Myriam Suppléant : DIENER Pierre

2014-013 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suivant l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLETC rend son avis sur le montant de l'attribution de compensation versée par la CdC à ses communes membres.

Monsieur le Maire met en avant l'importance de cette commission qui établit un rapport d'évaluation de transferts de charges à l'occasion de transferts de service entre une/des commune(s) et la CdC du Sud Gironde.

Ce rapport détermine l'évaluation financière du transfert et a donc un impact direct sur le montant de l'attribution de compensation, part des recettes reversées tous les ans par la CdC à ses communes membres.

La CLETC est composée de membres des Conseils municipaux des communes.

Par délibération en date du 14 Avril 2014, le Conseil de Communauté a établi la composition de la CLECT comme suit :

- Le Président de la CdC

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.
- A l'invitation de la Communauté de communes, Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de désigner en son sein :
- M. DIENER Pierre en tant que membre titulaire de la CLETC
 - M. LABADIE Marc en tant que membre suppléant de la CLETC

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Messieurs Pierre DIENER et Marc LABADIE.

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

➤ **Finances (3) :**

LABADIE Marc	MANO Richard	MONIER Frédérique
--------------	--------------	-------------------

➤ **Bâtiments – Patrimoine (5) :**

LABADIE Marc	GUERIN Carole	LATAPY Christopher
DA ROS Isabelle	FERBOS Myriam	

➤ **Appel d'offres (5):**

DIENER Pierre	GARBAY Arnaud	GUERIN Carole
MANO Richard	MATHAT Bertrand	

➤ **Voirie – Irrigation – Environnement (6)**

GARBAY Arnaud	LABADIE Marc	MATHAT Bertrand
GUERIN Carole	MONIER Frédérique	DA ROS Isabelle

➤ **Communication – Jeunesse – Solidarité – Vie associative (3):**

LATAPY Christopher	JOLLES Karine	FERBOS Myriam
--------------------	---------------	---------------

2014-014 – DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE CASTILLON DE CASTETS A LA CdC DU SUD GIRONDE

La commune de Castillon de Castets (308 habitants) a délibéré le 13 janvier 2014 pour solliciter, sur le fondement de l'article L5214-26 du Code général des collectivités territoriales :

- son retrait de la CdC du Réolais en Sud Gironde,
- son adhésion à la CdC du Sud Gironde.

La demande de Castillon de Castets s'appuie sur le fait que les préoccupations et les intérêts de ses habitants, que ce soit au niveau du travail, des services, des loisirs, des commerces, des transports, ... sont tournés vers Langon et que le bassin de vie des habitants de la commune est celui du Langonnais plutôt que celui des territoires d'Auros, la Réole et Monségur.

Le Maire précise au Conseil municipal que Castillon-de-Castets a fait une première démarche en 2012 pour adhérer à la CdC du Pays de Langon, acceptée par le Conseil Communautaire du Pays de Langon à une très large majorité. Toutefois, la procédure n'a pas pu aboutir dans le contexte de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Le Conseil Communautaire du Sud Gironde s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la demande d'adhésion de la commune de Castillon-de-Castets, à l'occasion de sa réunion du 3 mars 2014.

L'article L5211-18 du CGCT prévoit : « à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Les conditions de majorité susmentionnées sont les suivantes :

- 2/3 des communes représentant 50% de la population de la CdC
- 50% des communes représentant 2/3 de la population de la CdC

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'admission de la commune de Castillon de Castets au sein de la Communauté de Communes du Sud Gironde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'admission de la Commune de Castillon de Castets au sein de la CdC du Sud Gironde.

2014-015 – DELIBERATION FIXANT LE REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE ELIGIBLES AUX INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa, modifié par la loi du 28 novembre 1990 ;
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 ;
Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;
Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 modifié portant application du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- l'attribution d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires en faveur des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux à compter du 1^{er} mai 2014.
- Le taux moyen annuel est fixé conformément au montant prévu pour la catégorie dont relève chaque agent selon la réglementation en vigueur.
- Le taux est majoré conformément au décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002, dans la limite d'un coefficient multiplicateur de 3.
- L'indemnité sera versée mensuellement.
- L'indemnité sera proratisée pour les fonctionnaires employés à temps non complet.
- Les crédits seront inscrits au budget.

2014-016 – INDEMNITÉS DE CONSEIL ET D'AIDE À LA CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a instauré les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires aux receveurs municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder au receveur municipal une indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires pour l'année 2014 et les exercices suivants.

2014-017 – AUTORISATION D'EFFECTUER DES POURSUITES AMIABLES ET CONTENTIEUSES PAR LE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE LANGON – SAINT-MACAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le comptable de la Trésorerie de Langon – Saint Macaire, à effectuer toutes les poursuites amiables et contentieuses pour les titres non recouvrés, concernant le budget principal et les budgets annexes. Cette autorisation concerne les actes suivants :

- Lettre de relance
- Mise en demeure de payer
- Opposition à tiers détenteurs employeurs et bancaires
- Saisie vente
- Saisie rémunération
- Saisie attribution bancaire.
- Phase Comminatoire préalable à une Opération à Tiers Détenteurs (OTD)

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS

- **SIAEPA** : Marc LABADIE fait le compte-rendu de la réunion lors de laquelle ont été votés les budgets.
- **Commission des Finances – CdC du Sud Gironde** : Marc LABADIE fait part de la présentation des budgets suite à la fusion des trois CdC. Un travail important d'harmonisation des commissions et des dépenses est à réaliser.
- **Conseil communautaire** : Pierre DIENER informe les conseillers de l'élection du nouveau président et des 7 vice-présidents.
- **Conseil d'école** : Pierre DIENER fait le compte-rendu de la réunion du 26 février.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Villages fleuris** : Le Maire remet le document d'inscription à la commission environnement.
- **Divers matériels** : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'un téléphone et d'une imprimante couleur multifonction (scanner).

- **Élections européennes du 25 mai 2014** : Détermination des tours de garde pour la tenue du bureau de vote.
- **Vaisselle salle des fêtes** : Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Josette BOUGES propose de vendre sa vaisselle à la commune, à savoir des assiettes plates, creuses, à dessert et des couverts pour 100 personnes, pour la somme de 270 €. Le Conseil Municipal accepte sa proposition à l'unanimité.
- **Gazinière salle des fêtes** : le Maire fait part de ses recherches. Une discussion s'engage, de nouvelles propositions seront présentées lors d'une prochaine réunion.
- **État des lieux location salle des fêtes** : Les états des lieux sont actuellement effectués par le Maire, le Conseil Municipal propose que les conseillers réalisent cette tâche à tour de rôle. Afin de mettre en œuvre cette décision, une réunion aura lieu à la salle des fêtes pour la présentation des locaux et des installations en détail (alarme, fonctionnement de la chaudière, etc...).

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq du mois d'avril, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Étaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Madame Carole GUÉRIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Délibération – FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)***
- ***Délibération – Taux d'imposition 2014***
- ***Délibération – Budget Unique 2014 – Budget Principal***
- ***Délibération – Budget Unique 2014 – Budget Irrigation***
- ***Compte-rendu des réunions***
- ***Questions et informations diverses***

2014-018 – F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) 2014.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

La réunion cantonale, présidée par Monsieur Pierre AUGÉY, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 2.240,00 €.

Le Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2014 des travaux de voirie, suivant le devis de la société EUROVIA pour un montant de 8 944,00 € H.T. soit 10 697,02 € T.T.C.,
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 2.240,00 € au titre de la voirie,
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour : 8 457,02 €.

2014-019 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014.

Après l'exposé de Monsieur le Maire concernant les taux d'imposition à fixer pour l'année 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2013 pour 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation	:	11.96 %
- Taxe foncière (bâti)	:	11.89 %
- Taxe foncière (non bâti) :		47.21 %

Ces taux inscrits sur l'état FDL n° 1259, au regard des bases correspondantes, rapporteront un produit de 29 833,00 € nécessaire à l'équilibre du budget 2014.

2014-020 – BUDGET UNIQUE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Présentation de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2014.

Le Maire présente ensuite le Budget Unique 2014. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 171 861,09 € et la section d'investissement à la somme de 187 853,18 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

2014-021 – BUDGET UNIQUE 2014 – BUDGET IRRIGATION

Le Maire présente le Budget Unique 2013. La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 34 351,34 € et la section d'investissement à la somme de 26 715,23 €.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est conscient que ce budget va être rapidement déficitaire si de nombreuses pannes et fuites se déclaraient en 2014. Les terres et les cultures irriguées diminuant, il est envisagé de contacter les syndicats d'irrigation voisins pour étudier un éventuel rapprochement.

2014-022 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission communales des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés, sont proposés :

Commissaires titulaires :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| - CRESSON Monique | - MONIER Hervé |
| - JOLLES Guillaume | - LATAPY Aurélie |
| - LOT Gino | - JOLLES Frédéric |
| - LAGAHUZERE Bernard | - GATARD Yvette |
| - DARCOS Maryse | - BOUGES Josette |
| - GARRELIS Michel (33 – BIEUJAC) | - DELATOUR Jim (33 – LIBOURNE) |

Commissaires suppléants :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - LABADIE Alexandra | - GUERIN Jean-Michel |
| - ROBLES Patrick | - JAUTARD Didier |
| - BERGEZ-TAYTOLE Olivier | - LUFLADE Patrick |
| - BOUGES Philippe | - MATHAT Esther |
| - DARTEYRE Francis | - LAPORTE Nicole |
| - GARBAY François (33 – SAVIGNAC) | - DARAN Jean-Pierre (33 – CASTETS-EN-DORTHE) |

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **SMAHBV (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants) :** Carole GUÉRIN fait part de sa rencontre avec Monsieur Michel LACAZE, l'autre délégué de la commune de Saint-Loubert.
- **SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement) :** Marc LABADIE fait part de la réunion au cours de laquelle ont été élus le Président (Patrick LABAYLE) et les vice-présidents (Jean-François TAUZIN, Claude COURREGÉ, et Jean-Pierre SART).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Volets roulants du chalet :** Philippe DARTEYRE avait été contacté pour un volet bloqué. Après visite sur place, il s'avère que les lames PVC des tous les volets sont à revoir. Dans un premier temps, le plus grand pourrait être remplacé par un volet alu et certaines lames récupérées pour les réparations des autres. Un devis sera établi.

Commission animations : Christopher LATAPY fait part des remerciements de la Présidente du Comité des Fêtes pour la participation des élus à la manifestation de Pâques.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois du mois de mai, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Étaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Absente excusée : Carole GUERIN.

Monsieur Christopher LATAPY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation des procès-verbaux des 18 et 25 avril 2014,**
- **Délibération modificative au budget,**
- **Travaux de voirie,**
- **Convention faucardage**
- **Mise à disposition de la salle des fêtes CIR'CAMBROUSSE**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 18 ET 25 AVRIL 2014

Monsieur Christopher LATAPY refuse d'adopter les deux procès-verbaux pour deux raisons, la première du fait que sa nomination au Syndicat des Gens du Voyage n'a pas été mentionnée au procès-verbal du 18 avril et la seconde parce que son intervention sur l'installation par un particulier d'un panneau de limitation à 50 km/h n'a pas été retranscrite au procès-verbal du 25 avril. Il souhaite faire remarquer aux administrés "que l'on ne peut pas faire n'importe quoi sur le domaine public".

Pour le premier point, le Maire, Arnaud GARBAY et Marc LABADIE expliquent que la désignation des délégués au Syndicat des Gens du Voyage a été votée en conseil communautaire à la Communauté de communes. La liste des délégués publiée dans le procès-verbal du 18 avril concernait uniquement les syndicats intercommunaux auxquels adhère directement la commune de Saint Loubert. Cette liste peut en effet être complétée pour information par la liste des conseillers de Saint Loubert nommés délégués par la Communauté de communes aux syndicats intercommunaux, à savoir :

- **Syndicat des Gens du Voyage :**
Titulaire : Christopher LATAPY Suppléante : Karine JOLLES

- **SMAHBV :**
Titulaire : Arnaud GARBAY

- **SICTOM du Langonnais :**
Titulaire : Bertrand MATHAT Suppléante : Isabelle DA ROS

- **Pays des Rives de Garonne :**
Suppléante : Myriam FERBOS

Pour le second point, le Maire précise qu'il avait recherché la personne qui avait placé ce panneau. Cette recherche étant infructueuse le panneau a été retiré et conservé en mairie, la pose de signalisation nécessitant un arrêté du Maire.

Après ces précisions, les procès-verbaux des réunions des 18 et 25 avril 2014 sont ensuite adoptés à l'unanimité.

2014-023 – DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 1/2014

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget pour inscrire :

- la modification des mandats n° 147 et 148 relatifs aux emprunts de 2009 (296,00 €)
- l'augmentation des intérêts due au remboursement anticipé du prêt de 40 000 € du Crédit Agricole au 20/05 au lieu du 01/05 (74,00 €).

Il propose les écritures suivantes :

D 66111	+ 370,00 €
D 023	- 296,00 €
D 022	- 74,00 €
R021	- 296,00 €
R1641	+ 296,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire informe qu'il a demandé un devis supplémentaire à la SARL CHATAIGNÉ pour les travaux de la voie communale n° 8 de la Verdure, celui-ci s'élève à la somme de 9 457,20 € TTC. Il rappelle le montant du devis de la société EUROVIA reçu précédemment, à savoir : 10 697,02 € TTC.

Myriam FERBOS demande si l'entreprise MALANDIT avait effectué les précédents travaux de voirie. Le Maire répond qu'elle a effectué certains travaux, qu'elle a d'ailleurs été consultée pour ceux-ci mais a décliné l'offre.

Une discussion s'engage sur la technique à retenir, grave émulsion ou grave ciment. En tout état de cause, le Maire conseille d'attendre avant de programmer les travaux que les travaux à venir du vélo route soient déterminés.
La SARL CHATAIGNÉ est retenue.

2014-024 – CONVENTION FAUCARDAGE

Le Maire présente les devis des entreprises de faucardage pour 3 passages complets (voies communales et chemins ruraux) et 1 passage pour les collecteurs (grands fossés) :

- EARL de la Treille : 4 200,00 € TTC
- Syndicat Mixte du Sauternais : 3 219,35 € TTC

Il demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis du Syndicat Mixte du Sauternais et autorise Le Maire à signer la convention.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a signalé à certains propriétaires de ne plus utiliser de désherbant dans les fossés conformément à la réglementation.

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES – CIR'CAMBROUSSE

Le Maire donne lecture du courrier demande de réservation du préau de la salle des fêtes du 11 juin au 14 juillet par l'association Cir'Cambrousse.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, le Maire contactera le charpentier pour savoir si les poutres peuvent supporter les agrès.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **SICTOM** : Bertrand MATHAT fait part de l'élection du nouveau bureau et du vote du budget.
- **SDEEG** : Bertrand MATHAT fait part du renouvellement du bureau. Il informe de la libéralisation prochaine du marché de l'énergie avec pour conséquence la disparition programmée des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz. La fin des tarifs actuels interviendra le 1^{er} janvier 2015 pour les sites gaziers d'une consommation >200 000 kWh et le 1^{er} janvier 2016 pour les sites gaziers d'une consommation > 30 000 kWh et les sites électriques d'une puissance >36 kVA. Au-delà de cette date les contrats aux tarifs réglementés deviendront caducs. Le SDEEG se propose de faire des groupements de commandes "Achat d'Énergies". La commune dans un premier temps doit faire acte de candidature pour le marché du gaz naturel. Le problème se pose de l'information des administrés, c'est un point à soulever en réunion de la Communauté de communes.
- **AADP** : Karine JOLLES fait part de la réunion au cours de laquelle ont été présentés la structure, le dernier compte-rendu de 2013, le compte administratif de 2013 et la préparation de la prochaine assemblée générale. En résumé, il a été constaté une baisse du volume horaire, soit - 1,06 % par rapport au budget prévisionnel due à une baisse de la fréquentation des bénéficiaires qui font plutôt affaire avec le secteur marchand plus réactif et moins cher. Un autre problème va se poser à terme, 1/3 du personnel va partir à la retraite au cours des trois années à venir.
- **Syndicat des Gens du Voyage** : Christopher LATAPY et Karine JOLLES font part de la réunion au cours de laquelle ont été présentées les compétences du syndicat (gestion de l'école Django Reinhardt et du camp de Sève géré par Aquitanis). Il fait part ensuite de l'élection du bureau et de la présentation des budgets. Les grands axes de réflexion pour les années à venir sont le réaménagement et l'agrandissement du camp de Sève, le devenir des bâtiments de l'école et l'acquisition d'un terrain d'un minimum de 3 ha pour la création d'une aire de grand passage. Le camp de Sève sera fermé pendant un mois cet été comme chaque année pour l'entretien. L'école devrait fermer prochainement par manque d'effectif.
- **SISS** : Richard MANO fait part de l'élection du bureau, de la détermination des indemnités de fonction et des délégations au président. Une visite des locaux a été proposée aux délégués des communes. Priorité est donnée aux transports scolaires, tout en sachant que c'est le Conseil Général qui est décisionnaire au niveau des circuits de bus et des arrêts. Le transport marchand pour les associations et les particuliers est à développer car il est plus rémunérateur. Pour des raisons budgétaires, la semaine de la sécurité routière ne sera pas programmée cette année, son coût étant de 35 000 €. Le syndicat peut mettre à disposition de chacun diverses formations, notamment en matière de formation aux premiers secours.
- **SMAH** : Arnaud GARBAY fait part de l'élection du bureau. Lors de cette réunion, l'historique du syndicat a été rappelé.
- **Commission Communication de la CdC** : Pierre DIENER fait le compte rendu de la réunion. Il présente les employés de la CdC en charge de cette commission. Suite à la fusion des 3 CdC, un recensement des moyens de communication a été effectué, un nouveau logo a été créé et une charte graphique commune a été réalisée.
- **Conseil d'école de Castets** : Pierre DIENER fait part de l'état d'avancement des travaux de réflexion pour les nouveaux rythmes scolaires à appliquer à la rentrée 2014. Une discussion s'engage sur la gratuité de la garderie et sur les tranches de travaux restant à réaliser.

Karine JOLLES informe le conseil municipal de sa discussion avec le Maire de Bieujac qui l'a informée qu'à la rentrée prochaine aucun nouvel enfant de Saint Loubert ne serait accepté au SIRP compte tenu des effectifs enregistrés par rapport aux locaux existants.

De plus, une participation sera certainement demandée à la commune pour financer le surcoût des activités liées aux nouveaux rythmes scolaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Courrier de Monsieur Michel LACAZE** : Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Monsieur Michel LACAZE concernant sa désignation au poste de délégué de Saint-Loubert auprès du SMAH.
- **Gazinière salle des fêtes** : Le devis signé a été adressé à la société DURTEL. Elle devrait être livrée avant le 14 juin.
- **Réunions** : Le Maire fait part de diverses réunions à venir :
 - réunion d'information ouverte à l'ensemble des administrés pour les réseaux hydrographiques de la Bassanne et du Beuve le 5 juin prochain à Brannens. Un courrier sera adressé aux riverains du Beuve.
 - Assemblée générale du CAUE le 17 juin à Mérignac.
- **USSGETOM – Gobelets réutilisables** : Pierre DIENER propose au Conseil Municipal l'achat de gobelets réutilisables à l'USSGETOM. Ils pourraient ensuite être mis à disposition pour les manifestations des associations. Les tarifs sont les suivants : gobelets de 12 cl = 0,15 € et gobelets de 25/30 cl = 0,18 €. Après discussion, 100 gobelets de 0,12 cl et 300 gobelets de 25/30 cl seront commandés.
- **Élections européennes du 25 mai** : détermination du bureau.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre du mois de juin, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Étaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Carole GUERIN, Christopher LATAPY, Karine JOLLES, Richard MANO, Frédérique MONIER, Isabelle DA ROS, Myriam FERBOS, Bertrand MATHAT.

Absent excusé : Arnaud GARBAY.

Messieurs Marc LABADIE et Bertrand MATHAT sont en retard, la réunion débute en leur absence.

Madame Frédérique MONIER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 23 mai 2014,***
- ***Élections des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 28 septembre 2014***
- ***Convention frais de fonctionnement scolaire École de Castets-en-Dorthe***
- ***Affaires scolaires***
- ***Délibération modificative au budget n° 2-2014 – Intégration du résultat du Syndicat de Voirie de Castets-en-Dorthe – Saint Loubert***
- ***Dépôts sauvages – Tarifs de déplacement et d'enlèvement au 1^{er} juillet 2014***
- ***Travaux de voirie***
- ***CdC du Sud Gironde – Désignation du délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Directs***
- ***Maïade du 14 juin 2014***
- ***Compte-rendu des réunions***
- ***Questions et informations diverses***

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir : délibération émanant du SDEEG pour l'adhésion à un groupement de commande pour "l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique" et la présentation de la lettre ouverte des parents élus au Conseil d'école de Castets-en-Dorthe au Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2014

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS LE 28 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal de l'élection est annexé au présent procès-verbal.

Monsieur Bertrand MATHAT intègre la réunion.

Myriam FERBOS quitte la séance en raison d'une obligation personnelle.

2014-025 – CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE CASTETS-EN-DORTHE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention avec la commune de Castets-en-Dorthe pour la participation de la commune de Saint-Loubert aux frais de fonctionnement scolaires pour l'année 2013-2014. La participation de la commune retenue est de 1.100,00 € par enfant fréquentant l'école.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de convention avec la commune de Castets-en-Dorthe et la participation de 1.100,00 € par enfant fréquentant l'école et autorise le Maire à signer la Convention à intervenir.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le Maire distribue la lettre ouverte des parents élus au Conseil d'école de Castets-en-Dorthe au Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe.

Le Maire rappelle les règles de participation aux frais de fonctionnement des communes ne possédant pas d'école.

Après discussion, le Conseil Municipal regrette qu'il n'y ait plus de ramassage scolaire à la rentrée prochaine, mais la décision est du ressort de la commune de Castets-en-Dorthe qui en assumait la charge.

Une discussion s'engage ensuite sur les centres de loisirs, Isabelle DA ROS donne des précisions sur les capacités d'accueil de ces structures.

2014-026 – DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 2-2014 – INTEGRATION DU RESULTAT DU SYNDICAT DE VOIRIE DE CASTETS-EN-DORTHE – SAINT LOUBERT – MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération d'affectation du résultat compte tenu de la dissolution du syndicat de voirie de Castets-en-Dorthe – Saint Loubert. Il convient d'intégrer les 8,01 € d'excédent du budget du syndicat au budget communal.

Le Conseil Municipal modifie l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 comme suit ;

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

- Résultat exercice	:	+ 27 808,06 €
- Résultat reporté	:	+ 54 310,22 €
- Résultat de clôture	:	+ 82 118,28 €

Besoin de financement en investissement :

- Résultat de l'exercice	:	- 63 757,26 €
- Résultat reporté	:	- 30 975,92 €
- Résultat cumulé	:	- 94 733,18 €
- Reste à réaliser Dépenses :		3 500,00 €
- Reste à réaliser Recettes :		75 804,00 €
- Solde des RAR	:	+ 72 304,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

➤ En recettes d'investissement au compte 1068	:	22 429,18 €
➤ En excédent reporté à la section de fonctionnement	:	59 689,10 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

- Section de fonctionnement :		
- R002 excédent de fonctionnement reporté	:	59 681,09 €
- Section d'investissement :		
- Dépenses 001 : Solde d'investissement reporté	:	94 733,18 €
- Recettes 1068 : Réserves	:	22 429,18 €

Le Conseil Municipal approuve les écritures modifiant le budget :

D 022	+ 8,01 €
R 002	+ 8,01 €

2014-027 – DEPOTS SAUVAGES – TARIFS DE DEPLACEMENT ET D'ENLEVEMENT AU 1^{ER} JUILLET 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est appelé à résoudre des problèmes récurrents d'insalubrité en général, et de dépôts d'ordures ménagères ou autre en particulier.

La loi 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux est codifiée dans le Code de l'Environnement, article L.544-1 à L.541-8.

Elle précise que :

"Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à :

1. produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune
2. dégrader les sites et paysages
3. polluer l'air et les eaux
4. engendrer des bruits et des odeurs
5. porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination, article L.541-2.

Au cas où les déchets sont abandonnés, déposés ou traités contrairement à la loi ou aux règlements sanitaires, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut assurer d'office l'élimination desdits déchets au frais du responsable, article L.541-3".

Dans un souci du respect de l'environnement et du cadre de vie des administrés, la commune de Saint Loubert ne disposant pas de services techniques, il est proposé l'application de cette disposition en facturant au frais du responsable, l'enlèvement des dépôts sauvages selon les tarifs du SICTOM (Collecte et Traitements des Ordures Ménagères) qui correspondent au coût d'intervention de leurs équipes suivant un état de frais fourni par leurs services (frais de personnel et d'enlèvement – déplacement de véhicules).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à la facturation de ce service suivant l'état de frais qui sera fourni par les services du SICTOM.

2014-028 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR "L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE"

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le code de l'énergie,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la commune de Saint Loubert a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Saint Loubert au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- l'adhésion de la commune de Saint Loubert au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de mandater les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint Loubert est partie prenante,

- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Saint Loubert est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire fait part de la nécessité de réaliser les travaux de curage de fossés. Il est proposé à la commission voirie de se réunir samedi 28 juin prochain afin de déterminer l'urgence des travaux à effectuer.

Marc LABADIE intègre la réunion.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Communauté de communes du Pays du Sud Gironde qui souhaite que la commune de Saint Loubert procède à la réfection de la route du Bas pour le vélo route. Deux devis estimatifs ont été demandés par la CdC, ils varient de 7 042,50 € à 7 338,63 € HT pour les réparations des nids de poule avec du point à temps et de 14 000,00 € à 29 812,00 € HT pour la réfection totale avec dérasement des accotements, curage des fossés et reprofilage général en grave émulsion.

La compétence voirie n'étant pas encore prise par la CdC, les travaux et l'entretien restent à la charge de la commune.

Une discussion s'engage, les travaux de la voie communale de la Verdure sont donc reportés, un autre devis sera demandé à l'entreprise Chataigné pour la route du Bas. Une décision sera prise ultérieurement.

CdC DU SUD GIRONDE- DESIGNATION DU DELEGUE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Richard MANO se propose d'être délégué pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CdC.

MAÏADE DU 14 JUIN 2014

Le Maire déclare que tous les habitants de Saint Loubert qu'il a rencontrés ont été très satisfaits de la maïade. Il se félicite de l'investissement personnel et de l'esprit d'équipe manifestés par tous les membres du conseil à cette occasion. Il rappelle que la maïade a été entièrement financée par les conseillers et n'a donc rien coûté au budget communal.

COMPE-RENDU DES REUNIONS

- **Commission Petite Enfance** : Isabelle DA ROS fait le compte-rendu des réunions des 26 mai et 17 juin 2014. Les différentes structures de la petite enfance et de la jeunesse gérées par la CdC (multi accueil, RAM, lieu d'accueil parent-enfant, le guichet unique) ont été présentées. Un projet éducatif global et une harmonisation des tarifs vont être élaborés. Suite aux nouveaux rythmes scolaires, le transport des enfants de l'école au centre de loisirs le mercredi sera pris en charge en totalité par la CdC. Pour ce nouveau service du mercredi après-midi, les inscriptions seront prises du 25 août au 2 septembre 2014.
- **Commission Culture – sous-commission Écoles de musique** : Frédérique MONIER fait part du projet d'harmonisation des tarifs des écoles de musique de Langon, Villandraut et Saint Symphorien.
- **ADAV33 (Association Départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde)** : Christopher LATAPY et Karine JOLLES font le compte-rendu de l'assemblée générale de l'ADAV du 27 mai 2014. Il a été rappelé les champs d'action de l'association : l'habitat et le séjour, l'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage, la formation et la scolarisation, l'élection de domicile, le développement local et la santé. Présentation des temps forts de l'année 2013 en quatre étapes : l'accompagnement à la sédentarisation, le projet "Femmes du voyage", l'élection du domicile et la participation au CNED (Centre National d'Éducation à Distance). Présentation des projets 2014 : achat de terrains pour la sédentarisation, accompagnement des élèves suite à la fermeture de l'école Django Reinhardt, extension du projet "Femmes", projet de loisirs pour enfant, organisation d'un évènement pour les 50 ans de l'association.
- **Syndicat des Gens du Voyage** : Christopher LATAPY fait un point du dossier travaux à réaliser à l'aire d'accueil de Sèves (subvention et devis). Il fait le point du personnel employé par le syndicat suite à la fermeture de l'école Django Reinhardt et fait part de l'adoption du rapport d'activité 2013. L'aire de Sèves va fermer comme chaque année du 18 juillet au 17 août.
- **Marche rose** : Christopher LATAPY informe le Conseil Municipal que la date a été fixée au 12 octobre 2014. La commune de Saint-Pierre de Mons rejoindra Saint-Loubert pour un départ commun. Il demande si les véhicules pourront stationner autour de la salle des fêtes et si un petit déjeuner peut être offert à cette occasion aux personnes présentes. Le Conseil Municipal accepte.
- **Commission technique de la CdC** : Carole GUERIN fait le compte-rendu de la réunion du 20 mai. Il a été fait un état des lieux des différentes compétences, notamment la compétence ordures ménagères et la compétence voirie qui doivent être harmonisées.
- **SISS** : Carole GUERIN a participé à une visite des locaux administratifs et des locaux techniques a été organisée.
- **Commission urbanisme, logement, environnement** : Bertrand MATHAT fait part d'un dispositif en place sur les ex communautés de communes du Pays Paroupian et de Villandraut, à savoir une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), celui-ci ne sera pas étendu à ce jour à la communauté du Pays du Sud Gironde. Il a été fait un point de la compétence environnement pour voir notamment ce qui peut être mutualisé. En ce qui concerne l'urbanisme,

Pierre DIENER donne des informations sur la loi ALUR et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- **Commission Culture – Bibliothèque** : Pierre DIENER fait part d'une volonté de la CdC de garder la compétence "Bibliothèque", un état des lieux a été réalisé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pierre DIENER fait part des remerciements de la Prévention Routière pour le versement de la subvention.
- Frédérique MONIER soulève le problème du nettoyage des carrelages du sol de la salle des fêtes. Le carreleur sera contacté. Elle demande ensuite si une entreprise de nettoyage ne pourrait pas être sollicitée une fois par an. Le Conseil Municipal fera une visite du bâtiment.
- Commission communication : Pierre DIENER signale qu'il faut travailler sur le Lupertien pour une parution fin juillet.



**le KIT
de réduction
des consommations d'eau**

GRATUIT

*Bientôt disponible
à la mairie de Saint Loubert*

*Venez avec votre dernière facture d'eau

+ d'infos sur **jeconomiseleau.org**

Projet **MAC
Eau**

Avec le soutien de :





Il y a forcément une solution qui vous correspond !

Changer de chaudière, faire poser des doubles vitrages, isoler votre toiture ou vos murs, vous y pensez ? Aujourd'hui éco-rénover votre logement devient plus facile et moins cher.

Avec « Rénovation info service », vous bénéficiez d'un dispositif complet d'accompagnement et de financement de vos travaux de rénovation énergétique.

Des facilités de financement

Des aides publiques renforcées

Deux nouvelles primes de 1 350 et 3 000 euros, selon votre situation

Un numéro unique, le 0810 140 240

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Pourquoi éco-rénover votre logement ?

1

Pour faire baisser vos factures d'énergie

Changer la chaudière, faire poser des fenêtres à double vitrage, isoler les murs et la toiture... En éco-rénovant votre logement, vous diminuez votre consommation d'énergie et réalisez des économies importantes sur vos factures.



2

Pour améliorer votre confort

Courants d'air, perte de chaleur, bruit, humidité... Beaucoup de logements sont mal isolés. Éco-rénover votre logement en faisant réaliser des travaux d'isolation (murs, toiture, fenêtres...) ou en installant des équipements plus performants (chaudière à condensation, pompe à chaleur...), c'est gagner en confort de vie.

3

Pour augmenter la valeur de votre bien

Depuis 2011, pour vendre votre logement, l'affichage de la performance énergétique « Classe DPE » (Diagnostic de performance énergétique) est obligatoire. En améliorant la performance énergétique de votre bien, vous augmentez sa valeur.

Rénovation énergétique, accédez à toutes les informations

Vous souhaitez éco-rénover votre logement pour faire des économies, gagner en confort et valoriser votre bien ? Il y a forcément une aide qui vous correspond !

Pour en savoir plus...

Appelez le
0810 140 240

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE
Du lundi au vendredi de 9h à 18h.

ou connectez-vous sur
renovation-info-service.gouv.fr

pour être mis en relation avec un conseiller du Point rénovation info service le plus proche de chez vous et bénéficier de conseils personnalisés.



Et si c'était vous ?



Ali et Nadia voudraient changer leur vieux chauffage et isoler enfin leurs fenêtres

EN COUPLE AVEC UN ENFANT, ALI ET NADIA SONT PROPRIÉTAIRES D'UN APPARTEMENT EN SAVOIE.

→ Leurs revenus annuels s'élèvent à **38 000 euros**. Pour installer une chaudière à condensation et poser des fenêtres à double vitrage, le coût des travaux est estimé à **10 700 euros**. Les aides publiques dont ils vont pouvoir bénéficier s'élèvent au total à **3 400 euros**, soit 31% du montant de leurs travaux.

→ Il reste à leur charge **7 300 euros**, qui pourront être financés par un emprunt bancaire d'une durée de 10 ans, soit un remboursement de moins de 80 euros par mois. Dès la première année suivant les travaux, ils verront leur facture de chauffage et d'eau chaude baisser d'environ 35%.



NE LAISSEZ PAS
LE FROID
S'INVITER
CHEZ VOUS

Éco-rénover votre logement devient aujourd'hui plus facile et moins cher !



80%

des travaux de Pascal et de Véronique seront subventionnés

PASCAL ET VÉRONIQUE, EN COUPLE AVEC TROIS ENFANTS, SONT PROPRIÉTAIRES D'UNE MAISON EN LOIRE-ATLANTIQUE.

→ Leurs revenus annuels s'élèvent à **33 000 euros**. Ils envisagent d'isoler la toiture et les murs, et d'installer une chaudière à condensation. Le coût de ces travaux est estimé à **28 000 euros**. Les aides publiques s'élèvent au total à **22 300 euros**, soit 80% du montant de leurs travaux.

→ Il reste à leur charge : **5 700 euros**, qui peuvent être financés par un emprunt bancaire d'une durée de 10 ans, soit un remboursement d'environ 60 euros par mois. L'économie attendue la première année peut atteindre 54% sur la facture de chauffage et d'eau chaude.



SI VOUS AUSSI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :

Un numéro national à votre service :
N°Azur 0810 140 240 (prix d'un appel local).

Ou connectez-vous sur :
renovation-info-service.gouv.fr

Suite à plusieurs questions et réclamations parvenues en mairie, voici un rappel de certains **arrêtés préfectoraux** :

Incinérations de végétaux :

Particuliers :

Normalement, l'incinération est interdite toute l'année puisqu'il y a une déchetterie à Langon. Elle peut être tolérée du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} octobre au 14 mars par autorisation municipale.

Interdiction absolue du 15 mars au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Forestiers, agriculteurs :

Autorisée du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} octobre au 14 mars avec déclaration municipale et information du CODIS pour allumage.

Interdiction du 15 mars au 30 avril et du 1^{er} juillet au 30 septembre, mais dérogation possible par autorisation **préfectorale**.

Toute incinération est interdite si le vent souffle à plus de 5m/s (18 km/h) ou pour les journées classées à risque "sévère", "très sévère" ou "exceptionnel".

Horaires des travaux extérieurs bruyants (tonte de gazon, coupe de haies...) :

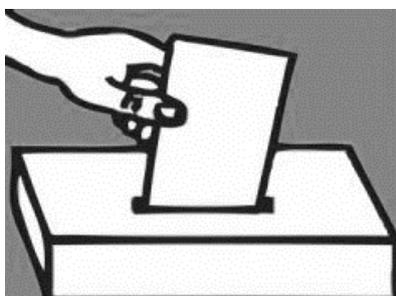
En semaine :	8h30/12h et 14h30/19h30
Samedi :	9h/12h et 15h/19h
Dimanche et jours fériés :	10h/12h



CIVISME

Inscription sur les listes électorales :

Pour voter à Saint Loubert l'an prochain, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune, si ce n'est déjà fait, avant le 31 décembre 2014. Si c'est votre cas, rendez vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Ordures ménagères :

Les containers en bois sont exclusivement réservés aux déchets ménagers, déposés dans des sacs poubelles fermés, comme c'est indiqué sur leur couvercle. Apparemment certains ont oublié leurs lunettes !



Tri sélectif :

Les containers de tri sélectif reçoivent des déchets recyclables de petite taille. Si vos cartons sont trop grands, il suffit de les découper pour qu'ils passent par l'ouverture. Ça semble relativement simple, mais certains n'en ont pas eu l'idée. Sinon portez-les à la déchetterie, à Langon, c'est gratuit pour les particuliers.



Rien ne doit être déposé hors des containers !

EN JANVIER, LES INONDATIONS



8 mars 2014 : soirée Karaoke





Commémoration du 8 mai 1945 : un beau symbole de paix



8 juin 2014 : Portes ouvertes au Château Saint Loubert

Judo : Léa Jolles rejoindra le pôle espoir de Lormont à la rentrée



La Gironde s'est classée 7ème sur 56. (PHOTO LE RÉPUBLICAIN - MARYSE LACOSTE)

Le week-end dernier à Villebon dans l'Essonne, la Gironde se classait 7^{ème} sur 56: en remportant 4 combats (par ippon) sur cinq disputés. Léa Jolles a rempli son contrat. « J'ai perdu le 5ème par décision et en plus

j'étais légèrement blessée alors j'ai serré les dents», explique la jeune compétitrice. Deux fois championne de Gironde c'est là que Léa a été repérée lors des compétitions et que le processus s'est engagé

pour rejoindre le pôle espoir. « Moi je ne me sentais pas tout à fait prête c'est venu lors de stages élites à Lormont puis à Pau et aussi Philippe Nicol mon entraîneur m'a aidé à prendre ma décision il m'a donné confiance», indique Léa. A la rentrée 2015, à côté du dojo à Lormont se trouve le collège des Iris où Léa sera scolarisée si tout va bien jusqu'à la terminale et avec 10 heures de judo par semaine plus l'entraînement à Bieujac le vendredi soir la «Lupertienne» ne va pas s'enlever. «D'ailleurs j'aime la vie en groupe on rigole et pourtant j'aime bien me retrouver seule». Fera t-elle de ce sport sa profession? Pour l'instant elle ne sait pas et sur la rentrée 2014 ne ressemblera pas aux autres!

De surcroît au printemps 2015 se profilent les championnats de France cadettes (où elle sera en 1ère année). Léa qui avoue avoir «la gagne» a découvert le judo à l'âge de 10 ans à Bieujac à 3km de sa maison et grâce à elle, son père a repris la compétition! Championne d'Aquitaine il y a 1 mois à Lormont, sa sportive préférée est... une jeune judoka Française: Autumn Pavia championne Olympique. Léa Jolles une graine de championne? Pour info: le pôle espoir a été ouvert en 2007 et cette structure a pour cadre le collège le lycéen et le dojo de Lormont il s'adresse aux athlètes de la ligue Aquitaine désirant progresser en sport tout en suivant les études.

MARYSE LACOSTE



Les travaux du Carpe sont terminés

